



Conseil d'administration du château de Fontainebleau

Compte-rendu du CA du 13 décembre 2016 par vos représentants du personnel

S'il nous fallait ne retenir qu'un élément marquant du discours introductif du Président, ce serait à coup sûr l'annonce du versement imminent de la somme de 5 M d'euros provenant d'Abou Dabi, lesquels vont permettre de poursuivre la restauration du Théâtre impérial Napoléon III, inauguré en 2014 au terme de la première tranche de travaux. Rappelons que ce mécénat conclu en 2007 en marge des accords Louvre/Abou Dabi, prévoyait le versement de 10 M d'€ en deux étapes. Après une période d'incertitude quant au versement de la seconde enveloppe, une longue période de tractations a donc permis d'aboutir à un accord. Le Président a indiqué que les travaux de la seconde tranche pourraient être rapidement engagés, le programme de ceux-ci étant défini.

- **1- Approbation du procès-verbal du CA du 21 juin 2016**
- **2- Exécution du Festival de l'histoire de l'art 2016**

Cet avenant a pour objet d'arrêter le budget définitif de la sixième édition. **La balance de l'ensemble des recettes encaissées (758 080 €) et des dépenses effectuées (757 998 €) par les deux organisateurs (EPCF et INHA) présente un solde positif de 82 €, qui résulte d'un bénéfice de l'INHA de 24 556 € et d'un déficit du château de 24 474 €.**

Fréquentation des six éditions :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de visites	15 000	18 000	20 000	33 500	34 500	27 316
Progression		20,00%	11,00%	67,00%	3,00%	-20,00%

Le Président explique la baisse de fréquentation de la dernière édition par une conjonction d'événements extrêmement défavorables limitant les déplacements des festivaliers : les problèmes climatiques qui ont affecté la région à cette période entraînant des inondations, les mouvements sociaux et leurs répercussions sur le transport ferroviaire et l'approvisionnement en carburant, mais aussi la fermeture complète de la gare de Fontainebleau pour travaux le week-end du festival. Dans ce contexte le niveau de la fréquentation est jugé satisfaisant.

Pour notre part nous avons interpellé le Président sur les passerelles qui pourraient être jetées entre le FHA et les rendez-vous de l'histoire de Blois, autre festival de renom qui a servi de modèle à Fontainebleau pour la création de son FHA. Le Président n'écarte pas l'idée de thématique commune, mais souligne que les deux événements ne se tiennent pas à la même période et ont chacun de leur côté trouvé leur public. Manière à peine voilée de signifier qu'un rapprochement des deux festivals pourrait nuire à leur spécificité.

- **3- Budget du FHA 2017**

Il s'agissait d'arrêter le budget prévisionnel de la 7^{ème} édition du Festival de l'histoire de l'art et d'en définir les caractéristiques spécifiques. A retenir, les dates de la manifestation : **du 02 au 04 juin 2017**, le thème retenu est : « **La Nature** », et le pays invité : **les États-Unis**.

Le budget prévisionnel s'élève à **724 817 € (EPCF et INHA)** ; la part de l'EPCF s'élève à 537 317 €

• 4- Budget rectificatif 2016 n°3

Exercice habituel d'ajustement de recettes et de dépenses de l'établissement. Quelques-uns des éléments qui expliquent la dégradation du résultat et de la capacité d'autofinancement :

- la dégradation prévisionnelle des ressources propres de 484 000 € dont 334 000 € pour la billetterie, dû à une fréquentation atone ;
- une diminution de 139 292 € des occupations domaniales de courte durée avec un léger ralentissement des visites privilégiées mais aussi l'annulation d'un mariage avec un manque à gagner de près de 60 000 €.

A signaler une subvention du MCC de 500 000 € provenant d'un dégel des crédits Patrimoine destinée à aider l'établissement qui doit faire face à des dépenses liées au plan Vigipirate.

A l'issue des mouvements proposés en fonctionnement et en investissement le résultat prévisionnel est déficitaire de 168 655 € avec un solde budgétaire de - 353 059 € correspondant à un prélèvement sur le fonds de roulement de la même somme.

• 5- Budget initial 2017

Ce budget initial 2017 est en diminution par rapport aux deux budgets précédents. En fonctionnement il diminue de 3% par rapport à 2016 pour prendre en compte une fréquentation en baisse, alors qu'il demeure stable en investissement, calé sur le programme pluriannuel d'investissement, mais à la condition toutefois que le ministère verse le million d'euros qui fait défaut aux opérations du schéma directeur.

Le budget de fonctionnement est établi au titre des recettes à 6 142 297 € (5 604 980 € hors festival de l'histoire de l'art). Les ressources propres (**3 320 050 €**) en diminution de 2 % sont constituées pour l'essentiel des recettes issues de la fréquentation, dont l'objectif pour 2017 est d'atteindre 448 380 visiteurs, sur la base de la répartition des visiteurs gratuits et payants observée en 2016 (49% payants et 51% de gratuits). Cet objectif particulièrement prudent tient notamment compte de la désaffection des touristes étrangers constatée depuis la prolongation de l'état d'urgence, justifiée par la répétition des attentats. Par ailleurs la multiplication des travaux du schéma directeur entraînera des fermetures partielles de salles du château, lesquelles ne devraient pas permettre de relancer la fréquentation en 2017. A signaler que l'établissement entend porter ses efforts sur l'offre de visites commentées qui connaissent de leur côté un engouement. A noter aussi que l'Établissement bénéficie d'un financement de 60 000 € de l'État pour son action d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du jumelage entre le château et et la ZSP de Savigny-le-Temple (77).

Les recettes évoluent comme suit :

	2016	2017	Variation 2017/2016
Subvention pour charge de service public	2 167 875	2 493 930 *	15,00%
Autres subventions publiques	257 944	277 000	7,00%
Billetterie	2 561 699	2 678 000	5,00%
Tournages, locations d'espaces	314 500	288 000	-8,00%
Redevances commerciales et loyers	282 421	304 050	8,00%
Mécénat	78 000	50 000	-36,00%
Recettes diverses	135 398		100,00%

* dont 330 000 € consacrée au Festival de l'histoire de l'art.

L'EPCF finance plus de la moitié de son budget de fonctionnement (55%) par ses ressources propres, la subvention pour charges de service public couvrant 41% de ce budget.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6 121 032 €.

Certaines dépenses vont décroître, l'établissement table notamment sur une légère baisse du coût de la surveillance liée à la fermeture de salles lors de la mise aux normes des éclairages de sécurité. Par contre ces mêmes travaux nécessiteront de déplacer de nombreuses œuvres ce qui engendrera à cette occasion des coûts liés au transport et à la manipulation d'œuvres. Dans le même registre le château n'organisera qu'une exposition en 2017 consacrée à *Charles Percier* (648 200 €), en raison des travaux qui immobiliseront la salle de la Belle Cheminée à l'issue de celle-ci à la fin du printemps, rendant impossible la réalisation de l'exposition dossier de l'automne.

On notera que la masse salariale atteindra 517 500 € en 2017 contre 482 500 € l'an passé, pour tenir compte entre autre de la création de 2 ETP supplémentaires sur titre 3 soit un total de 6 emplois sous plafond. A contrario on constate une légère diminution de la masse salariale afférente aux emplois d'avenir car 4 de ces contrats s'achèveront en septembre. Les indemnités de l'agent comptable et les heures mécénat sont, avec 92 500 €, en reconduction.

Le budget d'investissement est évidemment porté par le schéma directeur avec au titre des ressources 10 402 682 €, dont 1 752 400 € pour l'équipement et l'entretien courant et 8 650 282 € pour les opérations du schéma directeur.

Le projet de budget initial 2017 présente :

- un résultat prévisionnel d'exploitation bénéficiaire de **21 265 €** ;
- un prélèvement sur fonds de roulement de **478 915 €** qui s'établit à **7 694 294 €**, le fond de roulement libre de gestion étant de **2 517 804 €**, ce qui couvre 148 jours de fonctionnement très largement au-dessus du seuil prudentiel de 30 jours ;
- un solde budgétaire déficitaire de **478 915 €**.

Vos représentants des personnels ont émis un vote d'abstention sur le budget 2017, quand sans surprise tous les autres administrateurs le validaient sans ciller. Rien d'étonnant car nous sommes les seuls à faire valoir un point de vue non consensuel, où inlassablement nous tirons les conséquences de ce que signifie un budget particulièrement serré sur les conditions de travail des personnels. Au demeurant c'est le modèle économique de tous les établissements publics qui cette année est interrogé avec acuité, avec une fréquentation qui flanche sérieusement dû au très net recul du public étranger. Et c'est aussitôt les sacro saintes ressources propres des établissements qui trinquent, obligeant à réduire la voilure et à faire des arbitrages budgétaires serrés. Avec un schéma directeur en plein boom (*sic*) Fontainebleau est amené de son côté à pousser les feux au rouge, et c'est un peu tous les défauts structurels de l'établissement qui sont mis au jour, avec en point d'orgue des moyens en personnels parfaitement indigents, contraignant ce dernier à devoir supporter le coût de tout un cortège de prestataires divers et variés. Pour illustrer un peu plus notre propos il nous a suffi de servir aux administrateurs la même formule que l'an passé et entonnée tel un mantra : « Le volume d'activité que brasse l'établissement crée en permanence des besoins nouveaux qui ne sont pas compensés par des emplois équivalents pour y faire face. De fait l'écart entre les besoins et les moyens ne cesse de se creuser ». Dans ces conditions les 2 ETP sur titre 3 supplémentaires octroyés pour 2017 ne doivent pas faire illusion. 15 postes étaient demandées pour la première tranche du schéma directeur (2015-2018). Avec 5 postes créés en 2016 et 2 postes nouveaux pour 2017 l'addition est vite tirée et les comptes ne sont tout simplement pas bon.

- **6- Remises gracieuses**

Les modalités de mise en œuvre de la réforme des logements de fonction au MCC donnent la possibilité aux agents des établissements publics, de solliciter auprès du Président de l'Établissement, des remises gracieuses à titre exceptionnel dans la limite du montant de l'augmentation de la redevance.

Sur les 19 agents bénéficiant d'une COPA, sept ont sollicité une remise gracieuse en raison de la gêne occasionnée. Ces demandes, étayées, ont fait l'objet d'un examen au cas par cas, et l'avis de l'agent comptable a été demandé. Cinq agents bénéficient de la remise gracieuse de la totalité de l'augmentation de leur redevance et deux agents d'une remise partielle. Ces remises non pérennes sont valides pour l'année 2016 à compter de la date d'entrée en vigueur de la réforme.

Le montant total des remises gracieuses accordées s'élève à 11 500 €.

• **7- Maîtrise et transparence des dépenses des dirigeants**

A Fontainebleau l'ensemble des dépenses des dirigeants représentent moins de 1% du budget 2016.

Les frais de réception de l'EPCF représentent 1% du budget total de fonctionnement 2016, en diminution de plus de 20 000 € soit près de 330 000 €.

Les frais de déplacement représentent 0,2% du budget total de fonctionnement 2016, et concernent l'ensemble du personnel soit un peu plus de 8 200 €.

L'établissement dispose d'une voiture de représentation de type Peugeot 508 9cv en location/achat.

Deux logements de fonction sont attribués aux dirigeants, l'un au directeur du patrimoine et des collections, l'autre à l'administratrice générale. En outre un logement dit de « passage » peut être occupé occasionnellement par le Président, mais également de façon exceptionnelle à des collaborateurs lors d'événements requérant une présence permanente.

En dehors des responsables de la communication et du mécénat, est directement rattachée au président une assistante de direction en CDI sur titre 2.

Depuis 2016 les moments de convivialité sont strictement encadrés par une procédure interne. Ainsi la participation financière de l'Établissement aux pots de départ est limitée à 250 €.

• **8- Plan poste-récolement**

Le premier récolement décennal des collections des musées de France s'est officiellement achevé le 31 décembre 2015. Le récolement s'est appuyé sur les inventaires des œuvres faisant référence et établis à partir de 1894.

Ce sont **22 787 objets qui ont été récolés de 2008 à 2015** que ce soit directement au château de Fontainebleau (comprenant les dépôts qui y sont présents) ou au sein d'autres institutions (dépôts du château), ce qui aboutit à un taux de récolement de 76%. La mention SN (sans numéro provisoire) a été apposée aux objets non marqués ou dont les numéros ne sont pas lisibles afin de caractériser leur existence et leur traçabilité. Ces SN sont en 2016 au nombre de 2 362, dont à titre indicatif 700 d'entre eux recouvrent à eux seuls les éléments d'un service de porcelaine. Des œuvres dont la manipulation est difficile (rideaux, tapis, garnitures, matelas, tréteaux, etc.) ne peuvent être visualisées sans des espaces de travail et de déploiement importants, des moyens de conditionnements spécifiques ainsi qu'une équipe de manipulation conséquente, non disponible actuellement.

Les opérations de post- récolement, programmées sur trois ans, auront pour but :

- de réattribuer ou attribuer des numéros aux objets restés SN ;
- d'établir une liste des objets manquants ;
- d'établir une liste d'objets déposés qu'il convient d'affecter au château de Fontainebleau ;
- de préparer et d'accompagner les chantiers des réserves et des collections prévus dans le Schéma directeur.